

Syndicat Mixte du Schéma

de Cohérence Territoriale

de l'agglomération

bisontine

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 16 mars 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil départemental du Doubs (Salle Joubert) et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h20

Etaient présents au Conseil Départemental :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Vincent BALLOT, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Loïc ALLAIN, Hélène ASTRIC, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI, Martine DONEY, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'à l'ouverture de la séance), Aurélien LAROPPE, Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Marie ZEHAËF.

Etaient présents en visioconférence (sans vote) :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Martial DARDELIN, Johan FULE - **Grand Besançon Métropole** : Sébastien COUDRY, Michel JASSEY, Valérie MAILLARD (représentée par Thomas JAVAUX), Martine LEOTARD, Jean SIMONDON.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Fabrice BIGOT, Patrick HUMBERT - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Lorine GAGLILOLO, Olivier GRIMAITRE, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Thierry PETAMENT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Lorine GAGLILOLO, Patrick AYACHE, Olivier GRIMAITRE, Jean-Marc JOUFFROY

Mandataires : Benoît CYPRIANI, Jean-Paul MICHAUD, Kévin BERTAGNOLI, Didier AUBRY

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Délibération n°2021/21

Rapport 10 : **Communication : projet de marché**

Communication : projet de marché

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	02/03/2021	Favorable
Comité Syndical	16/03/2021	Favorable

La révision du SCoT conduit le SMSCoT à engager des études pour une meilleure connaissance du territoire et de ses enjeux. La démarche se déroule dans le cadre d'un environnement stratégique et réglementaire complexe dont la bonne compréhension est indispensable pour des débats apaisés et constructifs.

Pour toutes ces raisons, des supports de communication à destination de l'ensemble des élus du territoire SCoT s'avèrent nécessaires. Ils devront pouvoir être facilement adaptés pour permettre une meilleure appropriation par le grand public dans un second temps. Ces supports devront pouvoir prendre différentes formes et s'insérer facilement dans tous les supports à la disposition du SMSCoT : site internet, magazines,...

Parallèlement, l'identité du SMSCoT est déjà ancienne et peu évocatrice quant au territoire concerné. Il est donc proposé de travailler à une nouvelle identité visuelle, accompagnée d'une nouvelle dénomination avant d'être déclinée sur tous les supports de communication à mettre en œuvre.

En conséquence, il est proposé de lancer un marché de communication avec deux lots :

- création d'une identité visuelle (logo et dénomination) avec déclinaison dans les différents types de supports de communication,
- création de supports de communication en fonction de l'avancée des travaux du SMSCoT.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- valide le lancement d'un marché de communication dans le cadre d'un marché à procédure adaptée comportant deux lots,
- autorise le Président à signer le marché.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le 26 MARS 2021

Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Président

